

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 PP 47 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police concernant le développement d'applications pour terminaux mobiles.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 18 juin 2012, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le développement d'applications pour terminaux mobiles ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, constitutive d'un groupement de commandes relatif au développement d'applications pour terminaux mobiles.

Article 2 : M. le Préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : Les dépenses relevant du budget spécial de la Préfecture de police seront imputées aux exercices 2013 et suivants :

- à la section investissement : chapitre 900, article 900-2032, comptes nature 2031 et 2051 ;
- à la section fonctionnement : chapitre 920, article 920-2035, compte nature 6156.